

# VERIFIER RECEPTIONNER ET REALISER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED RECOMMANDATION R408

Code produit : R408-2 / Version : v01

## ELEMENTS DE CONTEXTE

Arrêté du 21 décembre 2004

Article R4323-69 du code de travail :

Les échafaudages ne peuvent être montés, ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs ayant reçu une formation adéquate et spécifique

Décret du 7 mars 2008 et Art R 4141-15 du Code du Travail

Formation répondant au dispositif de l'habilitation pour les Organismes de Formation et des entreprises, spécifique aux formations échafaudage de pied R408 version 5 de février 2019.

## FINALITE DE LA FORMATION

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m.

Réaliser la réception de l'échafaudage avant utilisation

Assurer la maintenance de l'échafaudage

Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la réception de l'échafaudage avant utilisation
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

## PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21/12/04) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant pour sa propre activité. Cette personne est désignée par le chef d'entreprise pour son expérience et ses qualifications pour assurer ces missions

- Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition de mise à disposition d'un échafaudage monté
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages (utilisation et/ou montage)

Être apte pour le travail en hauteur

Maîtriser le français (oral et écrit), les mathématiques élémentaires, la lecture courante de plans

Participant formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur

## MODALITES

---

**Durée :** 14 heures / 2 jours

**Répartition du temps :** 30 à 50% de théorique / 50 à 70% de pratique

**Effectif :** 3 à 10 participants

**Type :** Présentiel

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Supports audio visuels adaptés (format POWER POINT + films) et support de cours remis à chaque participant

Alternance entre théorie et pratique (montage et démontage), de stockage

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant référentiel CNAM R 408.

Mise à disposition de notre plateau technique et des équipements suivants :

- D'un échafaudage de pied (MULTISECU 1) certifié NF, permettant de réaliser un montage à cadres et un montage multidirectionnel
- D'un échafaudage de pied (MULTISECU 2) certifié NF, permettant de réaliser un montage à cadres et un montage multidirectionnel
- D'un plan de montage de l'échafaudage
- D'un emplacement pour les exercices pratiques

Les cas pratiques à mettre en œuvre présenteront des configurations MDS sur les parties courantes : montage à cadre ancré sur façade : 3 travées de 3 niveaux avec console (0.3m) et porte à faux (1m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage. Montage poutre de franchissement mini 4m : 3 travées de 3 niveaux avec porte à faux (1.5m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

**Validation des acquis :** A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (théorique et pratique) ils recevront une attestation de compétence validant leurs acquis.

**Sanction de la formation :** Attestation de fin de formation

**Profil de l'intervenant :** Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté, ...

**Maintien et actualisation des compétences**

La réglementation prévoit une formation de maintien et actualisation des compétences aussi souvent que nécessaire – périodicité définie sous la responsabilité de l'employeur en fonction du contexte professionnel des participants

## PROGRAMME

---

- ❖ **Se situer et être acteur de la prévention des risques**
  - Appréhender les enjeux de la prévention
  - Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs
  - Communiquer et rendre compte
  - Signaler les situations dangereuses
  - Prévenir les risques
  
- ❖ **Utiliser un échafaudage de pied en sécurité**
  - Choisir les EPI adaptés
  - Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage
  - Respecter les limites de charges
  - Maintenir l'échafaudage en sécurité
  - La co-activité sur les chantiers
  
- ❖ **Réaliser la vérification de mises, remises en service, trimestrielles et journalière d'un échafaudage de pied**
  - Les différents types d'échafaudages et leurs domaines d'utilisation
  - Les éléments constitutifs de l'échafaudage
  - Choix et mise en œuvre des protections collectives de montage
  - Comprendre et exploiter la notice du fabricant
  - Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
  - Réaliser l'examen d'adéquation à partir du cahier des charges et en prenant en compte l'environnement
  - Réaliser l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage de pied et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation
  - Réaliser l'examen de l'état de conservation de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
  - Rédiger un compte rendu de vérification / un procès-verbal de réception

## LES + ASFO

---

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.